

LE MOIS DE L'AUTRE

2019-2020

LYCÉENS EN ACTION

altérité

citoyenneté

devoir de mémoire

éducation aux médias

Jeun'Est
15-29 ANS

LE MOIS DE L'AUTRE



Avec près d'un million de jeunes âgés de 15 à 29 ans, la jeunesse constitue clairement l'une des priorités politiques de la Région Grand Est.

Parce que nous sommes convaincus que les jeunes de notre région sont une richesse pour l'avenir de nos territoires, notre collectivité y consacre plus d'un tiers de son budget, avec un peu plus d'un milliard d'euros chaque année.

La Région Grand Est et le rectorat de la région académique Grand Est - en coordination des trois rectorats de Nancy-Metz, de Reims et de Strasbourg -, partagent la volonté d'offrir à tous les lycéens des formations, des qualifications, des parcours de réussite et de garantir une véritable égalité des chances dans tous nos territoires. La jeunesse du Grand Est doit avoir envie d'y rester pour étudier, travailler et s'y épanouir.

Au-delà de la formation, nous avons confiance dans la capacité de notre jeunesse à faire bouger la société et à dynamiser la région. Nous sommes persuadés que les lycées doivent être des lieux privilégiés de vie et de dialogue dans lesquels les jeunes peuvent échanger et s'interroger sur la société, les enjeux individuels et collectifs, ainsi que les valeurs qui fondent notre République.

Pour relever ce défi, le Conseil Régional propose, depuis 2004, à tous ses lycéens et apprentis de participer à un programme d'actions et de réflexions favorisant la dynamique territoriale du vivre ensemble, à travers une opération intitulée « **Le Mois de l'Autre** ».

Bien plus que d'encourager et de former nos jeunes générations à la tolérance et au respect de chacun, les 200 propositions d'actions recensées dans cette nouvelle programmation doivent permettre aux jeunes de réaliser, tout au long de l'année scolaire, un travail pédagogique de qualité avec des associations partenaires qui ont à cœur d'élaborer des projets adaptés à leurs besoins et abordant des thématiques essentielles (lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme, l'éducation aux médias, la citoyenneté, la laïcité, le devoir de Mémoire, etc.).

Au mois de mars 2020, une journée de rassemblement régional viendra clôturer l'édition 2019-2020 du *Mois de l'Autre* et réunira près de 700 lycéens et apprentis de toute la Région Grand Est.

Enfin, il est naturellement possible de mener d'autres actions avec d'autres acteurs qui correspondent aux projets d'établissement.

En cette période marquée par une recrudescence des actes et paroles antisémites, racistes ou homophobes, cette action régionale démontre une nouvelle fois toute sa pertinence et souligne le travail de longue haleine qu'il reste à réaliser auprès des jeunes générations.

Aussi, j'invite chacun à mobiliser ses équipes ainsi que les représentants des Conseils de Vie Lycéenne autour de cette édition du *Mois de l'Autre* qui débute avec la parution de ce catalogue.

Jean ROTTNER

Président de la Région Grand Est



Entre respect, engagement et citoyenneté

Si l'Etat garantit la liberté des citoyens, pour autant les rapports entre les individus mettent en jeu des représentations (familiales ou collectives) et des sentiments.

Nous vivons avec les autres et dans le regard des autres.

Trop souvent, il existe des formes banalisées de non-respect et de discrimination.

C'est toute la grandeur de l'école que de lutter contre les préjugés et d'éduquer les enfants au respect d'autrui.

La scolarisation, c'est la transmission du savoir, mais c'est aussi l'apprentissage de la vie sociale selon les valeurs de la République. Il s'agit d'apprendre et d'apprendre à vivre ensemble, par-delà les différences ethniques, sociales, culturelles. Ainsi les élèves progressivement seront en mesure de devenir des citoyens avertis, capables de faire des choix éclairés et d'être actifs dans la construction de la société dans laquelle ils vivent.

Dès l'école primaire, le respect d'autrui est considéré comme un savoir fondamental, au même titre que lire, écrire ou compter.

L'éducation morale et civique est la 2ème pierre du « parcours citoyen » que les élèves suivent tout au long de leur scolarité.

Plus récemment, le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse a renforcé sa politique publique dans le domaine à travers une série de mesures :

- Un Plan de prévention et de lutte contre le harcèlement
- Un Plan national d'actions contre la haine et les discriminations anti-LGBTQI (2019-2022)
- Un Plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme
- Une Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif

Pour toutes ces raisons, l'opération « Le Mois de l'Autre », lancée par la région Grand Est, a, dès son origine, été soutenue par les trois académies de Nancy-Metz, de Reims et de Strasbourg.

Jean-Marc HUART

Recteur de la région académique
Grand Est
Recteur de l'académie
de Nancy-Metz

Sophie BEJEAN

Rectrice de l'académie
de Strasbourg

Hélène INSEL

Rectrice de l'académie de Reims

SOMMAIRE

LIBERTÉ

P 7 -79

LAICITÉ ET RELIGIONS

P 13-20

Zoom sur le rallye inter-cultes

ÉDUCATION AUX MEDIAS

P 21-35

RÉSEAUX SOCIAUX - HARCELEMENT

P 37-55

MÉDIAS # RADIO

P 57-68

Zoom sur les ateliers radiophoniques - Radio Judaïca

MÉDIAS # IMAGE

P 69-79

ÉGALITÉ

P 81-186

LUTTE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME

P 87-98

*Zoom sur le partenariat avec le Mémorial de la Shoah -
Le voyage d'étude à Auschwitz*

MIGRATIONS - IMMIGRATION

P 99-109

RELATIONS FEMMES - HOMMES

P 111-127

LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE

P 129-131

LUTTE CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION

P 133-150

ÊTRE CITOYEN

P 151-185

Zoom sur les rencontres citoyennes dans les Maisons de Région

Formation des élèves

Engagement associatif

Europe et Droits de l'Homme

Zoom sur le Mois de l'Europe

Education civique

FRATERNITÉ

P 187-254

DEVOIR DE MEMOIRE

P 193-211

SOLIDARITÉ ET DEVELOPPEMENT DURABLE

P 213-230

HANDICAP

P 231-233

VIVRE ENSEMBLE - INTERCULTURALITÉ

P 235-254

LA RÉGION S'ENGAGE POUR LE VIVRE ENSEMBLE ET LE RESPECT DE L'AUTRE DANS LES LYCÉES À TRAVERS DES CRÉDITS DÉDIÉS

La Région Grand Est a décidé de soutenir les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie et la citoyenneté. Elle favorise, avec sa politique volontariste d'animation de la vie lycéenne, l'émergence et le développement de projets éducatifs, citoyens, culturels, artistiques, environnementaux, mémoriels etc. Ce dispositif est dédié à des classes ou à des groupes de jeunes du second cycle ou en post-bac (BTS), issus des lycées publics relevant de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture, des établissements régionaux de l'enseignement spécialisé et des lycées privés sous contrat d'association avec l'Etat.

La Région développe ce dispositif par le biais d'une convention tri-annuelle pour les années scolaires 2017/2018 – 2018/2019 et 2019/2020 afin de toucher tous les jeunes d'une classe d'âge (Seconde, Première et Terminale) et d'appréhender plusieurs thématiques au cours de leurs trois années de scolarité.

Les objectifs des crédits d'animation de la vie lycéenne sont les suivants :

- Proposer une offre d'animation autour des trois valeurs républicaines,
- Favoriser la dynamique de la vie des établissements et le vivre ensemble,
- Renforcer l'autonomie des établissements dans la conception et la mise en œuvre des projets et la participation des jeunes à la définition d'actions d'animation répondant à leurs besoins.
- Optimiser les relations entre la Région et les lycées en simplifiant les procédures et en favorisant le dialogue.

Les crédits d'animation de la vie lycéenne confiés chaque année aux établissements sont utilisés par les équipes de direction, les enseignants, les lycéens ou des collectifs de lycéens pour :

- des projets construits ou imaginés et mis en œuvre par ces derniers (projets autonomes)
- des actions figurant dans le catalogue d'offres mis à disposition des établissements avec des propositions et des contacts d'associations.

L'équipe de direction de l'établissement dispose ainsi de toute son autonomie dans le choix des actions mises en œuvre. Les projets des établissements doivent s'inscrire dans les 3 priorités régionales.

200 ACTIONS POUR DÉPLOYER : « LE MOIS DE L'AUTRE »

La Région fait de l'altérité l'un des axes essentiels de sa politique de soutien à l'animation de la vie lycéenne.

Le mois de l'Autre participe à la transmission et au partage des valeurs et principes qui fondent la République, notamment la laïcité, le respect de l'autre et de la différence, l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des champs de la vie, ainsi que la lutte contre toute forme de discrimination. Les projets et actions éducatives permettent aux jeunes de développer leur esprit critique et leur ouverture interculturelle, pour que chacun s'enrichisse de la culture des autres. Il peut s'agir de création d'événements culturels, festifs ou sportifs pour permettre la réflexion sur le vivre ensemble, le développement d'actions éducatives sous forme de concours, journées à thème, moments de débats ou encore d'actions de solidarité. La diversité des formats est l'une des caractéristiques du Mois de l'Autre.